

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
 attribue le label EDUFORM
 sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 21/10/2021

Au CFA Bessières

de l'académie : Paris
 Sis : 70 boulevard Bessières
 75017 PARIS

n° Siren : 197507072

n° Siret : 19750707200035

n° de Déclaration d'activité : 1175P007675

n° d'enregistrement : 21-10-21Q02

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- ☐ actions de formation (L.6313-1 1°),
☐ bilans de compétences (L.6313-1 2°),
☐ actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
☒ actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur⁽¹⁾.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur⁽²⁾ et de la conformité du CFA Public Bessières avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 05/11/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°44 du 25/11/2021.

Sites du périmètre de labellisation :

Lycée technologique ENC - PARIS

Fait à Paris, le 04/07/2022

Les validités du label et de la certification expireront
 le 04/11/2024.

Pour le ministre et par délégation
 Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
 et par délégation

La cheffe du service de l'instruction publique
 et de l'action pédagogique,
 adjointe au directeur général



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

¹ Réglementation du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

Décret n° 2017-233 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2020-1185 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1937284A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance de surveillance et de durée du label « EDUFORM » - en raison de la crise sanitaire des établissements de l'enseignement supérieur - Arrêté du 6 janvier 2021 portant proposition de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

² Décret n° 2008-565 du 6 juin 2008 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2020-984 du 22 juillet 2020 portant décret relatif au maintien en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux annexes pour l'attribution des examens certifiants